

RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1963 B 00088

Numéro SIREN : 063 200 885

Nom ou dénomination : S T R E G O

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2021 sous le numéro de dépôt 7538



Greffé du tribunal de commerce d'Angers
BP 80003 - 19 rue René Rouchy 49055 ANGERS CEDEX 02
09:00 - 11:45, 13:30 - 16:30
Téléphone : 02.41.87.89.30
www.greffre-tc-angers.fr - www.infogreffre.fr

DOM/1963 B 00088
ORATIO AVOCATS ANGERS
4 RUE PAPIAU DE LA VERRIE
BP 90210
49002 ANGERS CEDEX 01

Nos références : DOM/1963 B 00088

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée S T R E G O

4 RUE PAPIAU DE LA VERRIE
49000 ANGERS

SIREN : 063 200 885

N° de gestion : 1963 B 00088

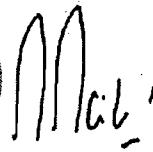
Le greffier soussigné constate le 23/06/2021 le dépôt, enregistré sous le numéro 2021/7538, des actes et pièces suivants :

- Ordonnance du président - 22/06/2021

Récépissé délivré le 23/06/2021

Le greffier

ME PAILLE



ORDONNANCE

Nous, Rémy DOUGÉ, Président du Tribunal de commerce d'Angers, assisté du greffier

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés ;

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Désignons : Société G AUDIT représentée par M. Gilles ROYER,
commissaire aux comptes – 5 bis rue Champfleur – 49124 St Barthélémy
d'Anjou,

En qualité de commissaire aux apports ;

Concernant :

S T R E G O (SAS)
4, Rue Papiau de la Verrie
49000 Angers

CHARLEMAGNE PARTICIPATION (SARL)
22, rue Verlet Hanus
69003 Lyon 03

Avec pour mission :

- apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature, qui doivent être effectués par la SARL CHARLEMAGNE PARTICIPATION au profit de la société STREGO.
- apprécier tous avantages particuliers stipulés.
- établir un rapport conforme aux prescriptions de l'article 54.1 du décret du 23 mars 1967 qui sera tenu à la disposition des associés huit jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui sera appelée à statuer sur les apports.

Disons que la présente ordonnance sera notifiée par LRAR à :
S T R E G O (SAS)
4, Rue Papiau de la Verrie
49000 Angers

CHARLEMAGNE PARTICIPATION (SARL)
22, rue Verlet Hanus
69003 Lyon 03

et, le cas échéant, communiquée par lettre simple à son mandataire ;

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés ;

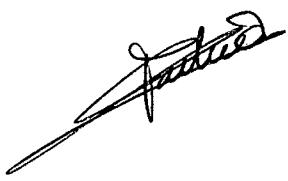


Disons que les dépens de la présente ordonnance, y compris les frais de greffe taxés et liquidés à la somme de 31,39 € TTC seront à la charge de la requérante.

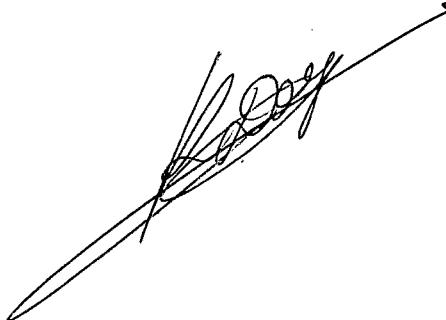
Fait à Angers, le **22 JUIN 2021**

Le Greffier
Raphaël PAILLE

Le Greffier
Dominique MARTINEAU



Le Président
Rémy DOUGE



ORATIO

AVOCATS

17 JUIN 2021

ARRIVE au Greffe de Commissaire

Angers, le 16 juin 2021

**Monsieur le Greffier du
TRIBUNAL DE COMMERCE
19 rue René Rouchy
49000 ANGERS**

A l'attention de Madame MOUTASSIN

N/Réf : C09122ST / GCA
Dossier suivi par : Virginie CHARTIER
Objet : STREGO

Monsieur le Président,

Nous vous remettons sous ce pli en vue de la désignation d'un Commissaire aux apports :

- ⇒ deux exemplaires de la requête signée,
- ⇒ un prélèvement d'un montant de 33,50 Euros, à prélever sur le compte 4100599/599

Nous souhaiterions que la mission de commissaire aux apports, soit confiée à :

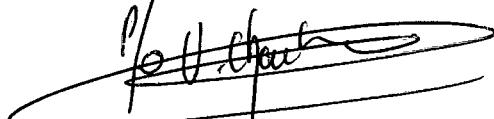
- **la société G AUDIT** représentée par Monsieur Gilles ROYER, commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue par l'article L. 822-1 du Code de commerce, domicilié 5 bis rue de Champfleur, 49124 SAINT BARTHELEMY d'ANJOU

laquelle n'est soumise à aucune des incompatibilités prévues par loi, et notamment ni honoré, ni rémunéré du bénéficiaire de l'apport et des apporteurs en nature.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser un exemplaire de cette ordonnance dès qu'elle aura été rendue.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Gilles CAMPHORT



A Baker Tilly network member

**REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS**

Le soussigné **Thierry CROISEY**,

Agissant en qualité de Président de la société **STREGO**, société par actions simplifiée au capital de 8 599 752 euros, dont le siège social est 4 rue Papiau de la Verrie, 49000 ANGERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 063200885 RCS ANGERS,

A l'honneur d'exposer ce qui suit :

Madame Thérèse Colinette LARTIGUE se propose de faire apport en nature net de tout passif à la Société STREGO, requérante, de **100 titres** de la société **CHARLEMAGNE PARTICIPATION**, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €uros dont le siège social est à LYON (69003), 22 rue Verlet Hanus, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 527 578 694, estimés globalement à **463 643,00 €uros**.

Cet apport sous réserve de vérification imposée par l'article L. 225-147 du Code de Commerce, serait rémunéré par l'attribution à l'apporteur, Madame Thérèse Colinette LARTIGUE, de **3173** actions de 21 €uros entièrement libérées qui seraient émises par la société requérante à titre d'augmentation de son capital.

Le requérant, es-qualités, vous prie de bien vouloir, conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de Commerce, désigner un Commissaire aux Apports dont la mission consistera à :

- apprécier sous sa responsabilité, la valeur des apports en nature, qui doivent être effectués par **ledit apporteur** au profit de la Société **STREGO**,
- apprécier tous avantages particuliers stipulés,
- établir un rapport conforme aux prescriptions de l'article 54.1 du décret du 23 mars 1967 qui sera tenu à la disposition des associés huit jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui sera appelée à statuer sur les apports.

Fait à ANGERS
Le 16 juin 2021

Thierry CROISEY


STREGO
SAS au capital de 7.155.981,56
4 rue Papiau de la Verrie - BP 70948
49009 Angers Cedex 01
Tél : 02 41 66 77 88 - Fax : 01 41 30 09 87
RCS ANGERS 063 200 885
N°SIRET 063 200 885 00943 - NAF 6920Z
<http://www.strego.fr>